

## Code de conduite fournisseurs

**Consciente de l'importance des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux, Circet France affirme sa volonté de se positionner en tant qu'entreprise citoyenne et responsable.**

Le groupe a pour objectif d'avancer de manière collective aux côtés de ses parties prenantes en les impliquant dans des sujets actuels, tels que le progrès social, la préservation de l'environnement et l'éthique sociétale.

Le respect par les fournisseurs et prestataires des 10 principes énoncés dans le Code de conduite est un pilier essentiel pour une relation pérenne. En adhérant aux principes fondamentaux exposés dans ce Code de conduite, les partenaires de Circet France s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour les mettre en application tant en interne qu'auprès de leurs propres fournisseurs.

**1 - Être en conformité** avec la législation et les réglementations applicables du pays, où sont exercées les activités de l'entreprise, et tendre vers l'instauration d'un code éthique d'entreprise.

**2 - Tendre** vers une politique volontaire en matière d'environnement, d'utilisation de produits recyclés et de services moins consommateurs d'énergie. Cette mobilisation peut se traduire par la mise en œuvre d'un système de management de l'environnement étroitement intégré au système global de management qualité.

**3 - S'assurer** que les produits ou prestations livrés à Circet ou sur sites répondent aux normes de qualité et sécurité requises par la législation en vigueur. Les sous-traitants ou fournisseurs peuvent user de leur devoir de conseils en cas de non-conformité. Les produits et/ou services ne doivent contenir aucune substance interdite et/ou représentant un risque pour la santé ou l'environnement.

**4 - Respecter** une politique stricte de confidentialité concernant les droits à la propriété, les secrets industriels et commerciaux, la collecte et l'utilisation des données à caractère personnel des salariés et des clients.

**5 - Considérer** ses collaborateurs avec respect et dignité. Les employer dans un cadre légal et réglementé selon les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (âge minimum, interdiction du travail forcé et droit d'organisations et de négociations collectives).

**6 - Accorder** un traitement égal et honnête à l'égard de chaque employé, en s'abstenant de pratiquer une quelconque discrimination, et assurer un suivi de l'évolution de l'entreprise avec des indicateurs significatifs.

**7 - Prioriser** l'hygiène et la sécurité afin de créer un cadre de travail sain et sans danger, par la mise en place d'un système de management de la sécurité. Le suivi et la sensibilisation des employés au travers de formations telles que risques électriques, travaux en hauteur, amiante, sauveteurs secouristes du travail, sont fortement recommandés.

**8 - Respecter** le temps de travail selon la réglementation en vigueur et le droit français. Nos partenaires se doivent de verser une rémunération à leurs salariés et respecter des conditions équitables.

**9 - Promouvoir** une concurrence libre et loyale, en respectant les lois et les textes conventionnels en vigueur. Les fournisseurs s'engagent à prévenir et à éviter toute situation pouvant provoquer des conflits d'intérêts.

**10 - Lutter** contre les actes de corruption sous toutes ses formes et déployer les moyens nécessaires à la prévention de toute forme de corruption ou de trafic d'influence. Toute opération d'actifs et passifs dans les livres de comptes doit être tenue conformément aux lois comptables.

Le fournisseur a lu et adhère aux principes fondamentaux exposés dans le Code de conduite fournisseurs et prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que ses comportements sont en accord avec les attentes exprimées.

Pour exprimer une préoccupation ou pour toute question sur le Code de conduite, les fournisseurs peuvent contacter le **Service Achats** : [achatsnationaux@circet.fr](mailto:achatsnationaux@circet.fr) .

La responsable des achats s'assurera de la résolution rapide et équitable.

Merci à tous.